

**FORUM RETRAITE 2018****15 octobre 2018****« Quelles retraites publiques pour quel régime universel ? »**

**Paris, le 18 octobre 2018** – La 21<sup>e</sup> édition du **Forum Retraite** organisée par la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts avait pour thème : « **Quelles retraites publique pour quel régime universel ?** ». A cette occasion, 450 participants étaient réunis le lundi 15 octobre 2018 au Forum des images à Paris.

Cette édition du Forum Retraite s'inscrivait dans la perspective de la réforme des retraites, dont le projet de loi doit être examiné au Parlement à l'été 2019. Au cœur de la phase de concertation publique, les débats de ce Forum ont invité les participants à réfléchir aux particularités de notre système de retraite publique et aux schémas de convergence possibles vers un régime universel. Les débats étaient animés par **Isabelle Moreau**, directrice de la rédaction Pôle social, AEF info.

En guise de mot d'accueil, **Michel Yahiel**, directeur des retraites et de la solidarité, a précisé que les régimes de retraite publics étaient un terrain familier pour la Caisse des Dépôts, par son ancrage historique dans le champ de la retraite publique et de la protection sociale.

« *Nous croyons que la Caisse des dépôts peut-être un atout dans la réforme à venir* », a affirmé **Eric Lombard**, directeur général de la Caisse des Dépôts. Au-delà de la mise en place d'un système plus lisible, plus juste et plus adapté aux évolutions du travail, se pose la question de l'alignement du régime des fonctionnaires sur les salariés du privé. Forte de son expertise dans la gestion des régimes de retraites pour 1 retraité sur 5, mandataire de 4 des plus gros régimes publics, la Caisse des Dépôts maîtrise la gestion des différents types de retraites et modes de calcul des droits, ainsi que l'ensemble des processus de gestion. Elle est opérateur de l'Union retraite, de la transformation de certains régimes spéciaux et de services numériques dans le cadre de l'inter-régime. A l'aube de la réforme, le directeur général a livré son ambition : « *faire de la Caisse des Dépôts un apporteur de solutions (...) et pouvoir contribuer avec vous au succès du projet engagé. C'est notre proposition et notre devoir de tiers de confiance* ».

**La retraite publique : un système singulier, qui interroge la transformation de l'action publique**

**Pierre-Louis Bras**, président du Conseil d'orientation des retraites (COR), a montré à travers un panorama économique de la retraite, que les réformes paramétriques engagées depuis 2003 ont favorisé la convergence public-privé, en particulier sur les âges de départ à la retraite, le niveau des pensions et le taux de remplacement.

.../

La première table ronde a réuni des chercheurs et des représentants institutionnels, autour des singularités de la retraite publique. Les principaux enjeux de la réforme tiennent à une harmonisation des règles de rémunération, à des opérateurs d'expertise et à un important chantier public de refonte RH. **Laure de la Bretèche**, directrice déléguée des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, a souligné la diversité des mandats de gestion confiés à l'institution, qui en fait une experte dans le domaine complexe de la retraite publique, notamment par sa « *connaissance assez fine des bénéficiaires et des affiliés* ». **Philippe Desfossés**, directeur de l'Établissement de Retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFF), a rappelé la raison d'être du RAFF dont le modèle préfigure sous certains aspects le système annoncé dans le cadre de la réforme des retraites : régime obligatoire en point, lisible et respectueux de l'équité intergénérationnelle. Sa soutenabilité tient à sa gouvernance paritaire et à son adossement à l'expertise de la Caisse des Dépôts. Si les réformes successives ont permis de lisser les durées de cotisation et les mécanismes de surcote, la prise en compte des primes des fonctionnaires reste un enjeu pour **Carine Soulay**, directrice, adjointe au directeur général de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP). Plus généralement, elle envisage la réforme des retraites comme une occasion de « *repenser le contrat social avec les agents publics et de réinterroger un certain nombre de politiques RH dans la fonction publique* ». **Bruno Palier**, directeur de recherche au CNRS à Sciences-Po Paris, a finalement souligné la particularité historique du système français, l'un des derniers pays à avoir maintenu un régime spécifique pour sa fonction publique. La réforme invite à « *requestionner la vision que nous avons du fonctionnaire* ».

### **Régime de retraite unique, système public/privé... : quel schéma pour un régime universel ?**

La seconde table ronde a permis à des responsables syndicaux et experts du monde de la retraite de réfléchir aux scénarios de convergence vers un régime universel, après les premiers arbitrages dévoilés par le gouvernement le 10 octobre. Il existe un socle commun aux agents publics et privés, d'attentes, de conceptions et d'exigences sur la retraite, comme l'a rappelé **Frédéric Sève**, Secrétaire national de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), à travers les résultats de l'enquête « Parlons Travail ». Face aux acquis des précédentes réformes, les conditions semblent réunies pour entamer aujourd'hui une « *transformation du système* », selon les mots de **Gérard Rivière**, représentant Force Ouvrière et président du CA de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). Sur le bilan, **Yannick Moreau**, présidente du Comité de suivi des retraites, observe aussi l'acceptation par les français de la nécessité de travailler plus longtemps et salue le travail en commun engagé par les régimes de retraites. La priorité actuelle : changer les systèmes d'indexation pour rééquilibrer le régime. **Stéphane Bonnet**, directeur de l'Union Retraite, y ajoute une réflexion sur le calcul et l'assiette de cotisation et les départs anticipés. **Alain Piau**, chef du service des retraites de l'Etat (SRE), s'attache à l'harmonisation des règles de solidarité et d'équité au sein du régime unique, et à l'information aux usagers. **Gérard Rivière** envisage pour sa part un système reposant sur deux piliers, l'un public, l'autre privé. « *Dans le paysage de la retraite (...) du côté public, la Caisse des Dépôts me paraît la plus compétente pour mettre en œuvre ce nouveau système. Pour le secteur privé, un pôle Cnav-Agirc-Arrco, qui ont une longue pratique de la coopération et de l'utilisation d'outils, vont permettre d'asseoir cette réforme systémique* ».

**Jean-Paul Delevoye**, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, a clôturé la journée. A l'issue de plus de 140 heures de rencontres avec les partenaires sociaux, il souhaite « *porter un projet de société* » inspiré des valeurs fondatrices de l'Europe. Loin de la réponse assurantielle anglo-saxonne, il aspire à un système contributif. « *En France, nous avons un système basé sur la solidarité, sur l'équité, sur la reconnaissance du travail. C'est exactement le projet que nous voulons mettre en place* ». Les piliers en seront la transparence du point, « *traçable, monétisable* », le principe de répartition et un régime « *porté par l'autorité publique* ». Ce système comporterait un volet contributif, reflet de la carrière, un volet redistributif et un « *filet de sécurité* ». Pour autant, « *système universel ne veut pas dire régime unique [ni] absence de spécificité* ». En somme, il rêve

à « *une protection sociale du 21e siècle [pour] répondre à ce monde de l'inconnu et de l'inconnaissable* ».

Créé par la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts en 1992, à la veille d'un important mouvement de réforme continu, le Forum Retraite réunit les principaux acteurs et représentants institutionnels du monde de la retraite et de la protection sociale.

Lieu de débat depuis plus de 20 ans, le Forum retraite a pour ambition d'apporter un éclairage scientifique aux problématiques exposées, et de favoriser le dialogue entre décideurs politiques, partenaires sociaux, chercheurs et gestionnaires de régimes. Il demeure un lieu d'expertise, d'échanges, de recherche de solutions, d'anticipation et de projection pour les pouvoirs publics.

---

*La direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts assure la gestion de plus de 70 mandats dans le domaine de la retraite publique, de la protection sociale, de la solidarité et de la formation professionnelle. Les fonds qu'elle gère couvrent 7,6 millions de cotisants, 3,8 millions de pensionnés (1 retraité sur 5 en France). Elle est le partenaire privilégié de 75 000 employeurs publics : Etat, collectivités locales et établissements de santé.*